

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2019

Présents : André BOIS, Murielle GARCIA, Thomas LEFRANCQ, André ROCHAS, Sylvie PAQUET, Alain SABY, Mireille GOUMAS, Mireille VEYRON

Excusés : Emilie BOCQUET,

Date de la convocation : 08/10/2019

Début de séance : 20h30

Secrétaire de séance : Thomas LEFRANCQ

### ORDRE DU JOUR

Le maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour : demande de subvention au département. Le conseil valide cette demande.

#### 1) Budget principal : DM1

Le maire informe le conseil de la nécessité d'abonder en investissement la ligne urbanisme pour régler l'ensemble des factures liées à la révision du PLU (commissaire, parutions, ...)

Pour cela il présente le tableau suivant

Chap 21/Cpte 2181	Installations diverses	-10 000.00€	
Chap 20/Cpte 202	Frais documents d'urbanisme		+10 000.00€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

-Approuve la DM1 présentée ci-dessus

**Pour : 8**

**Contre :**

**Abstention :**

#### 2) Plan de formation Mutualisé

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;

**Vu** la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 modifiée, relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale ;

**Vu** la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux ;

**Vu** le plan de formation mutualisé proposé pour le territoire de l'Avant Pays Savoyard

**Vu** l'avis du comité technique en date du 9 juillet 2019 ;

**Considérant** l'obligation, pour chaque employeur territorial, de se doter d'un plan de formation annuel ou pluriannuel,

**Considérant** l'intérêt de la démarche qui permettra aux agents de participer à des stages de formation organisés localement et correspondant aux besoins exprimés par les territoires,

Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée l'obligation qui incombe aux employeurs territoriaux de se doter, pour une période donnée, d'un plan de formation qui contribue notamment au développement des compétences de leurs agents pour un service public de proximité et de qualité.

Il ajoute qu'un partenariat entre les centres de gestion de la fonction publique territoriale (CDG) de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, de la Haute-Savoie, de la Savoie et la délégation Rhône-Alpes Grenoble du Centre National de Fonction Publique Territoriale (CNFPT), a été mis en œuvre pour proposer aux employeurs territoriaux de moins de cinquante agents un plan de formation mutualisé par territoire (en Savoie, les territoires d'Arlysère, Cœur de Savoie ; de Grand Lac ; de l'Avant Pays Savoyard ; du Voironnais, Cœur de Chartreuse ; de Grand Chambéry ; de Maurienne et de Tarentaise).

L'un des objectifs de cette démarche mutualisée consiste notamment à rapprocher le dispositif de formation du lieu de travail des agents, sur chacun des territoires concernés et à adapter l'offre de formation aux besoins des collectivités du secteur.

Le comité technique du Cdg73 a d'ores et déjà émis, le 9 juillet

2019, un avis favorable aux plans de formation mutualisés d'Arlysère, Cœur de Savoie ; de Grand Lac ; de l'Avant Pays Savoyard et du Voironnais, Cœur de Chartreuse.

Il est dès lors possible pour la collectivité d'adhérer au Plan de Formation Mutualisé (PFM) du territoire de l'Avant Pays Savoyard, tel qu'il a été constitué au terme d'un recensement des besoins intervenu au printemps 2019 auprès des employeurs territoriaux du territoire.

Le Maire propose aux membres de l'assemblée d'adopter le plan de formation mutualisé de l'Avant Pays Savoyard

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- approuve le plan de formation mutualisé pour les années 2019 à 2021, annexé à la présente délibération ;
- décide d'inscrire au budget les crédits nécessaires à l'exécution du plan de formation mutualisé pour les années 2019 à 2021 ;
- autorise Le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de ce plan de formation mutualisé.

**Pour : 8                      Contre :                      Abstention :**

**3) Convention 30 Millions d'amis**

Sylvie Paquet et Murielle Garcia présentent la convention de stérilisation et d'identification des chats errants sur la commune de DULLIN proposée par l'association 30 millions d'amis. Par cette convention, La commune s'engage à prendre en charge 50% du prix d'une stérilisation pour un maximum de 4 chats par an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Le Maire à signer cette convention.

**Pour : 8                      Contre :                      Abstention :**

**4) Acquisition terrain**

Thomas Lefrancq rappelle les discussions et les démarches entreprises, notamment avec le CAUE pour améliorer la qualité

d'accueil de service aux clients des gîtes et utilisateurs de la Salle des Fêtes.

Pour faciliter le stationnement dans le village et embellir la place de la salle des fêtes, le conseil souhaite créer un parking extérieur au village de gîtes.

Après plusieurs rencontres et présentation du projets d'aménagement, M Ménard Phillipe est prêt à nous vendre 1355m<sup>2</sup> de terrain pris sur les parcelles B1957 et B1397 pour un prix de 7euros le m<sup>2</sup>.

Un pré-bornage a eu lieu en présence de M Ménard, par le géomètre expert, M Wrobel.

Après discussion, le conseil donne son accord pour l'achat de ce terrain et charge le maire de toutes les démarches nécessaires.

**Pour : 8                    Contre :                    Abstention :**

### **5) Dossier de demande de subvention Région**

Le maire rappelle le dispositif « plan ruralité » mis en place par la Région pour aider aux investissements des communes.

Il rappelle le besoin de reprendre entièrement la charpente de la grange récemment acquise au chef-lieu pour transférer le matériel du Comité des fêtes de sous-sol de gîtes. Des devis de charpente, escalier, rambarde, électricité ont été demandés. Le coût total s'élèverait à 17 358 € H.T.

La commune sollicite la Région AURA pour une aide de 50% soit la somme de 8679€.

Après discussion, le conseil autorise le maire à déposer ce dossier et à toutes les démarches nécessaires.

**Pour : 8                    Contre :                    Abstention :**

### **6) Dossier de demande de subvention Département**

Le Maire expose la nécessité de travaux sur la place de la salle des fêtes et du parking associé (touristes, usagers de la salle des fêtes, visiteurs, etc). Il est donc nécessaire de déposer un dossier de demande de subvention au titre du Fonds départemental d'équipement des communes (FDEC).

Après discussion, le Conseil municipal :

- approuve la réalisation d'un parking d'intérêt communal et préalable au réaménagement global de la place de la salle des fêtes et du cœur du village vacances.
- sollicite du Département au titre du FDEC la subvention la plus élevée possible.
- dit que les crédits seront prévus au budget 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil vote :

**Pour : 8                      Contre :                      Abstention :**

**7) Demande subvention association**

La Cagnotte des mômes sollicite une subvention pour la soutenir dans les différentes actions qu'elle mène auprès des enfants du RPI. Depuis plusieurs années, le conseil verse la somme de 550 euros.

Après débat, le conseil attribue la somme de                      à la cagnotte des mômes

**Pour : 8                      Contre :                      Abstention :**

**8) Demande subvention association**

Le groupe local Annecy/ Chambéry des EEUDF, membre de la Fédération du

Scoutisme Français a sollicité une subvention pour les soutenir dans leurs activités. Un enfant de Dullin participant, le conseil valide le versement de la somme de 20€.

**Pour : 8                      Contre :                      Abstention :**

**9) Convention salle de la cheminée**

Mireille Veyron présente un projet de convention à passer avec Mme Virginie Bertrand pour la mise à disposition de la salle de la cheminée afin d'organiser des cours de yoga.

Le coût de cette mise à disposition sera de 20 euros par séance. Après discussion, le conseil valide ce projet de convention.

**Pour : 8                      Contre :                      Abstention :**

**Divers :**

**-Enquête publique PLU** - la commission urbanisme a commencé à étudier les différents avis sur le projet. L'enquête se termine le lundi 21 octobre à 17h.

**-Projet CEF**

André Rochas, Murielle Garcia, Mireille Veyron ont reçu M Julien, M Thiebault (Président et Directeur de la sauvegarde 42) et Mme Burel de la Protection Judiciaire de la Jeunesse des Savoie. Ils ont évoqué un plan national de construction de CEF (Centre Educatif Fermé), dont un doit être implanté sur la Savoie. Suite à ces échanges, la commune sera éventuellement recontactée pour voir si une suite pourra être donnée.

**-Point projet aménagement village de vacances**

Le BE, ISAGEO, a fourni une nouvelle proposition d'aménagement qui sera étudiée en commission vendredi 18 octobre à 14h.

Il faut prévoir une rencontre avec les différents financeurs pour préparer les différents dossiers de demande de subvention à déposer (SMAPS, DDT, Région)

**-Dull'info**

Thomas présente le sommaire prévisionnel. Parution fin octobre, distribution avant le 02/11.

**-Point Personnel**

En l'absence de notre secrétaire Mme Manteau, le secrétariat est assuré par Mme Léault les mardis, Mme Pagnier les mercredis.

Une demande de remplacement a été faite au Centre De Gestion.

**-Pétition antenne orange**

Le maire informe le conseil

- du dépôt d'un dossier d'information par la société CIRCERT (constructeur d'antenne) à la mairie,
- de la pétition reçue des riverains,
- du courrier qu'il a adressé à tous les protagonistes ( Préfecture, Orange, CIRCET, DDT..., indiquant son désaccord sur ce projet.

Le conseil s'oppose au projet d'antenne tel que présenté.

**-Projet restructuration services des Finances Publiques**

Le maire rappelle le projet de réorganisation des Services des Finances Publiques engagé par la DDFIP de la Savoie aboutissant :

-aux fermetures des trois trésoreries de l' Avant-Pays Savoyard

- à la dissociation des fonctions de gestion financière et de conseil auprès des collectivités locales,

- à la mise en place d'un accueil de proximité pour les usagers à l'intérieur d'une Maison France Services.

- la délocalisation de la fonction de gestion comptable dans la ville d'Aix les Bains au détriment de notre territoire rural, où les relations privilégiées entre élus et percepteurs seront noyées et déshumanisées.

Si le conseil est conscient que des évolutions sont nécessaires pour s'adapter aux nouvelles technologies, procédures, comportements... Il estime qu'une trésorerie sur le

territoire de l'APS peut répondre à ces évolutions, tout en maintenant un service de qualité, de proximité pour les particuliers, les entreprises, les collectivités.

A un moment où ceux qui ont voulu faire grossir à tout prix les intercommunalités, Régions, sont obligés d'admettre que les bénéfices réels sont très loin de ceux attendus, le conseil espère que l'intérêt de maintenir des services de proximité et reconnu comme une nécessité pour la démocratie.

Il est là aussi question des agents des trésoreries, pour qui une réorganisation locale serait beaucoup plus motivante et valorisante.

**Pour toutes ces raisons, le conseil municipal refuse le projet de réorganisation des Services des Finances Publiques et demande une véritable concertation sur le fond allant dans le sens d'un regroupement des services actuels au niveau de l'Avant-Pays Savoyard.**

Fin du conseil à 22h30